



Université de Mahajanga

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE MAHAJANGA

SERVICE DU SYSTEME LMD

RAPPORT D'ACTIVITE

N° 6/2016

**ETUDE DU DOSSIER D'HABILITATION
DE L'UFRSS MANDRITSARA**

SERVICE LMD

MOIS DE SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	1
ETUDE DU DOSSIER D'HABILITATION DE L'UFRSS MANDRITSARA	2
ANNEXES	3

INTRODUCTION

Le Service du Système LMD (Licence, Master Doctorat) est un service nouvellement créé au sein de l'Université de Mahajanga. Les missions de ce service sont les suivantes :

- Recenser les offres de formations, les centres et les laboratoires de chaque Établissement ;
- Vérifier la conformité des formations au canevas émanant du MESupReS ;
- Assurer le suivi des demandes d'habilitation ;
- Coordonner les résultats de Commission de validation des acquis.

Les attributions sont les suivantes :

- Optimiser et rationaliser la gestion des ressources mises à sa disposition ;
- Collecter, centraliser et archiver tous les textes relatifs au LMD ;
- Assurer la diffusion des textes et informations sur le LMD auprès de tous les Établissements ;
- Transmettre les demandes d'habilitation après nécessaire fait au MESupReS ;
- Établir des cartes de formations et transmettre au DTIC ;
- Informer les Établissements de la décision de la Commission de validation des acquis ;
- Gérer les Doctorants : équivalence, dérogation, préparation des soutenances de thèse.

Le présent document explique le déroulement de l'étude de dossier d'habilitation de l'UFRSS-Mandritsara proposé par Dr RASOLONJATOVO Martial Zozime, Directeur de cette UFRSS.

ETUDE DU DOSSIER D'HABILITATION DE L'UFRSS MANDRITSARA

Le 30 août 2016, une décision de création d'une Commission en charge d'étudier le dossier d'habilitation de l'UFRSS-Mandritsara au niveau de la FSTE a été signée par le Doyen de la Faculté des Sciences, de Technologies et de l'Environnement (FSTE). Les membres de cette Commission sont :

Pr RANARIJAONA Hery Lisy Tiana : Président ;
Dr RAZAFIMAHEFA : Membre ;
Dr JEAN LOUIS : Membre ;
Dr DJOUDI Roukia Ahmed : Membre.

Vu cette décision, le 6 septembre 2016, les membres de cette Commission se sont réunis dans le Bureau de l'Ecole Doctorale des Ecosystèmes Naturels (Dramsy, Ampasika, Mahajanga) pour étudier ce dossier d'habilitation. La convocation pour assister à cette réunion est trouvée en **annexe**.

En se référant au canevas pour la demande d'habilitation des formations et après discussion, les membres de commission ont conclu que le dossier étudié doit être corrigé et réorganisé. La commission a exigé aussi le suivi du canevas pour la demande d'habilitation des formations conduisant au grade de Licence ou Master. Le procès-verbal (PV) de cette étude est trouvé en **annexe**.

Fait à Mahajanga, le 23 septembre 2016

Le Chef de Service du Système LMD



Dr RAZAFIMAHEFA



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

L'an deux mille seize, le six septembre se sont réunis, dans le Bureau de l'Ecole Doctorale Ecosystèmes Naturels (Dramsy Ampasika), les membres de la commission en charge d'étudier le dossier de demande d'habilitation de l'UFRSS Mandritsara au niveau de la FSTE (décision n°011-2016/DIR/FSTE/UMG du Doyen de la FSTE-UMG ; en date du 30 août 2016).

Ont été présents :

- | | |
|---|-----------------------------|
| - Madame le Professeur RANARIJAONA Hery Lisy Tiana, | Présidente de la commission |
| - Dr RAZAFIMAHEFA, | membre |
| - Dr JEAN Louis | membre |
| - Dr DJOUDI Roukia Ahmed | membre |

Ordres du jour :

Etude du dossier de demande d'habilitation de l'UFRSS-Mandritsara

Après le mot de bienvenu par la présidente du comité, cette dernière a présenté les deux documents qui composent le dossier UFRSS-Mandritsara. Ces deux documents ont été distribués à l'avance aux membres du comité de dossier UFRSS afin de donner des recommandations avant de le soumettre au Conseil Scientifique de l'Université.


Chaque membre a apporté ses appréciations et critiques ainsi que des recommandations, sur les deux documents afin d'apporter des améliorations pour être validé à l'habilitation par les membres du conseil scientifique de la Faculté des Sciences, de Technologies et de l'Environnement, à l'Université de Mahajanga, validation exigée par les membres du comité d'habilitation au sein du MESUPRES. Une fois les documents validés, ils pourront être soumis à ces derniers.

Voici énumérés les différentes remarques qui nécessitent des modifications :

- Chaque enseignant devrait fournir une lettre d'engagement à la fin du document pour prouver la justification à la formation.
- Les trois domaines mentionnés pour une unité de formation nouvellement créée semblent être trop ambitieux.
- L'intitulé du document ne correspond pas au contenu de l'ensemble des documents ;
- L'intitulé de la mention doit relater aux intitulés des parcours. La demande d'habilitation doit être séparé par domaine, ainsi il devrait y avoir deux domaines et dans chaque domaine bien mentionné les mentions et les parcours.

Ex :

- Mention en Sciences Sociales : parcours-en
 - Sciences de la société
 - Sciences économiques et sociales.
- Mention en Sciences et technologie : parcours en agriculture.
- Les objectifs sont flous, les justifications de la création des parcours sont ne sont pas très claires.
- Vue les effectifs des étudiants, il devrait y avoir les études de besoins de la région ce qui est à mettre dans les justificatives
- Les intitulés des certaines fiches ne sont pas claires ou sont incomplètes : ex : à la page 7, il s'agissait plutôt de la fiche 3 mais non la fiche 2.

- Il faut mettre en exergue les moyens disponibles pour la création des formations citées (volet 1B), autrement dit les ressources financières ; en plus, la proportion des missionnaires intervenants
- pour la formation à Mandritsara est très élevée de l'ordre de 98%, ce qui mérite vraiment une réflexion.
- Les consignes pour les appellations des codes devront être suivies aussi bien pour les UE que les EC (volet 2, fiche 1 à 5).
- Quelques syllabus (contenu des EC) sont incomplets voir inexistant. il faudra détailler davantage le contenu des EC.
- Le syllabus, le tableau et la bibliographie devraient être uniformisés.
- Les références bibliographiques sont incomplètes, et ne correspondent pas au niveau des formations envisagées (exemple : p17 bibliographie en classe de 6^{ème})
- La bibliographie : devrait être formalisée.
- A revoir la correspondance entre les EC et les spécialités des intervenants
- Consigne de remplissage, il y a une confusion et/ou mélange entre les fiches de description des mentions et des parcours.
- Dans le volet 1 : cela devrait être une description du domaine, et dans la page 7 doit être fiche2 et description d'un parcours.
- Les moyens et les sources de revenus n'ont pas été mentionnés (volet 1B).
- Page 1, volet 3 à comparer avec l'organigramme institutionnel.
- Page 6, il s'agissait plutôt de la fiche 2 mais non fiche 1.
- En ce qui concerne les codes, chaque caractère a une signification propre ; bien codifier les UE et les EC de chaque parcours
- Page 75 (3) : 60 UE (stage), page 121 (Développement durable), où est la répartition ?
 - Agriculture
 - Elevage
 - Environnement
- Page 75 volet 3, science de Technologie : Science de développement devient agronomie et Développement durable.
- 3 à 6 Unité d'Enseignement par semestre devrait être respecté (consigne de remplissage).
- Page 05, parcours environnement, élevage, agriculture.
Mention : Agronomie et Développement durable
- Fiche 2, domaine, semestre1 : où sont les parcours
- Page 6, parcours 3 doit être mis en place et on verra la passerelle.
- Page11 : ce n'est pas un contenu mais une explication
Ex : Titre/chapitre/sous chapitre  Syllabus
- Il devrait y avoir des faisabilités techniques.
- Appréciation du dossier : le socle est présent en S1 mais il manque LA PASSERELLE en S2 et S3 ou S3 et S4.
- UE : quelques UE suit le code.
- Il faut limiter le nombre de domaines, afin d'éviter la sensibilité des lecteurs.

Conclusion : refonte totale du dossier. La Commission exige le suivi de Canevas pour la demande d'habilitation des formations conduisant au grade de Licence ou de Master

La réunion s'est achevée à 16h30.

Fait à Mahajanga le 12 Septembre 2016.

Les membres du comité

Dr Roukia DJOUDI

Dr RAZAFIMAHEFA

Dr JEAN Louis



La présidente,

Pr RANARIJONA Hery Lisy Tiana

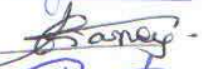


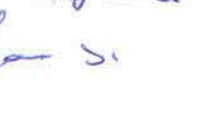
FICHE DE PRESENCE

Date : 06 septembre 2016

Heure : 15h48.

Reunion des membres de la commission en charge d'étudier le dossier de demande d'habilitation de l'UFRSS Manditsara.

*- NOM et PRENOMS

- | | <u>signature</u> |
|--|---|
| 1- RANARISOANA Henry day Tiana |  |
| 2- RAZAFIMAHEFA |  |
| 3- ROUKIA (032 05 582 84) (roukiadjoudi@gmail.com) |  |
| 4- JEAN WUIS 032 05 579 36 jouis_redc@yahoo.fr |  |